

ETUDE ANNEXE

Z.A. Les Pradettes
31440 CIERP-GAUD

Tél : 05 61 94 73 90

Fax : 05 61 79 23 69

NEGOCIATION IMMOBILIERE

negociation.31052@notaires.fr

Site internet :

<https://gely-lebreux-ponsole-luchon-cierp-gaud.notaires.fr/>

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Claire PONSOLE Notaire Associée, membre de la Société Civile Professionnelle "Thierry GELY, Isabelle LEBREUX-CAILLON et Claire PONSOLE", notaires associés, titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à BAGNERES DE LUCHON (Haute-Garonne), 22, allée d'Etigny, le 20 avril 2022 il a été constaté la VENTE :

Par :

Monsieur Philippe JEAN, sans profession, et Madame Michelle Bernadette Monique CALVET, sans profession, demeurant ensemble à ANTIGNAC (31110) avenue de Luchon. Monsieur est né à CASTELSARRASIN (82100), le 11 mai 1961, Madame est née à TARBES (65000), le 20 avril 1961.

Au profit de :

Monsieur Lionel Marie André CHAGNEAU, artisan, et Madame Sophie Marcelle Marie-Joseph Andréa BROSSARD, salariée, demeurant ensemble à JUZET-DE-LUCHON (31110) 3 rue de la Croix de Matech.

Monsieur est né à MACHECOUL (44270), le 25 mai 1971,

Madame est née à MACHECOUL (44270), le 16 novembre 1973.

Quotités acquises :

Monsieur Lionel CHAGNEAU et Madame Sophie BROSSARD acquièrent la pleine propriété du BIEN objet de la vente pour le compte de leur communauté.

Identification des biens

Désignation

A ANTIGNAC (HAUTE-GARONNE) 31110 Avenue de Luchon,

Une maison à usage d'habitation avec jardin autour

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	814	AV DE LUCHON	00 ha 08 a 40 ca
A	348	LE VILLAGE	00 ha 00 a 83 ca
A	352	LE VILLAGE	00 ha 05 a 06 ca

Total surface : 00 ha 14 a 29 ca

PROPRIETE JOUISSANCE

L'ACQUEREUR est propriétaire du BIEN à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les parties déclarant que le BIEN est entièrement libre de location ou occupation.

Thierry GELY – Isabelle LEBREUX – Claire PONSOLE

RECEPTION SUR RENDEZ-VOUS

Membre d'une Association agréée.



PRIX

La cession a été conclue moyennant un prix qui a été payé comptant et quittancé à l'acte.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

**FAIT EN L'ETUDE,
LE 20 AVRIL 2022**

**SCP GELY-LEBREUX
PONSOLE
Notaires Associés
BP 18
31110 BAGNERES DE LUCHON**